

Dispositif Relais de Chalon sur Saône (71)

Mise à jour de la fiche	Juin 2002
Rédacteur de la fiche	Jacques Lorient Instituteur spécialisé Référént du Dispositif Relais
Titre de l'action	Dispositif Relais de Chalon sur Saône (71)
Durée de l'action	Chaque année scolaire depuis la rentrée 1999.
Description brève	Lutte contre la déscolarisation, la désocialisation
Publics :	Elèves de 6 ^{ème} à 3 ^{ème} de moins de 16 ans Collèges (10) du bassin du Chalonnais (3 collèges ZEP) 15 élèves accueillis annuellement pour cause d'absentéisme, comportement, refus scolaire, démotivation avec des situations familiales et sociales complexes
Cadre géographique	Zone urbaine
Cadre institutionnel	Education nationale Collège support J. Prévert Chalon
Académie	DIJON
Localisation des établissements d'origine des élèves	Collèges ZEP : Collège J. Prévert ; Collège J. Vilar ; Collège J. Zay Centre ville : Collège R. Doisneau (Centre ville) ; Collège C. Chevalier (Centre ville) Banlieue chalonnaise : Collège L. Aragon Chatenoy le Royal ; Collège Vivant Denon St Marcel ; Collège L. Pasteur ST Rémy ; Collège Le Petit Prétan (à 10Km) ; Collège La Varandaine Buxy(à 18Km)
Localisation du dispositif,	Logement de fonction d'instituteur mis à disposition par la mairie de Chalon sur Saône
Adresse	32 rue A. Briand 71 100 Chalon sur Saône
Téléphone	03 85 41 65 22
Télécopie	03 85 41 65 22
Adresse électronique	Drsa.chalon@wanadoo.fr
Origine de l'action :	Analyse concertée (Conseil général PJJ, Inspection académique) de la situation des jeunes de 12 à 16 ans du département en situation de décrochage scolaire, d'indiscipline.
Pourquoi ?	
Qui est à l'origine ?	
Date de création ?	Mise en place d'un schéma départemental en avril 1999.
Responsabilité administrative :	Site opérationnel en octobre 1999.
Repères préalables, contexte :	Collèges en diminution d'effectif depuis quelques années Ville ouvrière dont la population s'éloigne pour s'installer à la périphérie
Objectifs	L'organisation du dispositif relais vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation pour des jeunes collégiens entrés dans un processus de marginalisation scolaire et (ou) social. Sa finalité consiste à prévenir celle-ci et à favoriser, par un accueil spécifique temporaire et partiel leur réinsertion effective dans un cursus de formation.
Description :	1. FONCTIONNEMENT <i>1.1. Suivi départemental</i> Un groupe de pilotage départemental est chargé du suivi des trois sites (Chalon, Macon, Le Creusot- Montceau). Il est composé de représentants désignés par les trois structures : <ul style="list-style-type: none">- Education Nationale- Protection Judiciaire de la Jeunesse (Direction Départementale)- Conseil Général DISS Il est placé sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie et peut s'entourer de l'avis d'experts. <i>1.2. Statut</i> Le Dispositif Relais de Chalon s/Saône est rattaché financièrement et administrativement à un collège support : Collège J. Prévert, 20 Route de Demigny, BP 95,71321 CHALON s/ Saône CEDEX <i>1.3. Pilotage</i> Le groupe de pilotage se réunit tous les 15 jours dans l'un des collèges du bassin. Il tient lieu de commission d'examen et de suivi. Une synthèse des avis est établie par le responsable administratif et transmise à l'Inspection Académique.

Composition :

- Animateur du bassin, Responsable Administratif
- Principal du Collège J. Prévert, Responsable de la Gestion Financière et du Personnel
- Principal adjoint du collège J. Zay, responsable pédagogique
- Instituteur spécialisé, Référent
- Médecins de santé scolaire
- Assistante Sociale scolaire
- Directeur CAE
- Educatrice de la PJJ, détachée à mi-temps sur le dispositif
- Centre médico-social

1.4. Equipe d'encadrement.

Coordination : Instituteur Spécialisé (mi-temps)

Enseignement : Professeurs de collège(en complément de service), Instituteur spécialisé(mi-temps) et autres intervenants

Soutien Educatif : Mme Faure, Educatrice de la P.J.J (mi-temps)

Accompagnement : un aide éducateur (21h /semaine)

2. ADMISSION

2.1. Jeunes concernés

Avant que l'accès au dispositif ne soit proposé, des démarches auront été engagées dans l'établissement scolaire d'origine pour rechercher, à l'interne, tous les aménagements susceptibles d'améliorer la situation. Ce dispositif ne doit pas être considéré comme un premier recours.

Ce dispositif vise à accueillir des jeunes de moins de 16 ans scolarisés dans un collège. Ces jeunes, en rupture avec la société et avec l'école, présentent généralement les caractéristiques suivantes :

- * absentéisme important
- * inappétence et passivité dans les activités d'apprentissage (repli sur soi, dépression)
- * conduites agressives

Le Dispositif Relais n'a pas vocation à accueillir les élèves de l'enseignement adapté ou spécialisé.

De même, ces jeunes ne devront pas être confondus avec des cas psychiatriques nécessitant une prise en charge médicalisée.

Les jeunes accueillis dans le dispositif peuvent bénéficier de mesures judiciaires ou administratives.

2.2. Procédure

Après avoir informé le jeune et la famille de la possibilité d'aide par la structure Dispositif Relais, le Chef d'établissement dans lequel est scolarisé l'élève adresse à la commission d'examen une demande accompagnée d'un dossier de situation dans lequel figure l'avis :

- * de l'équipe pédagogique
- * de l'Assistante Sociale et du Médecin scolaire
- * du Conseiller d'Orientaion Psychologue
- * du Conseiller Principal d'Education
- * du Chef d'Etablissement

Ce dossier sera présenté par le Principal du collège d'origine lors de la commission d'examen.

La commission d'examen après étude du dossier transmet son avis à l'Inspecteur d'Académie qui décide de l'admission de l'élève dans le dispositif sous réserve de l'accord de ce dernier et du consentement de la famille ou du représentant légal.

Suite à la décision de l'Inspecteur d'Académie, le Référent rencontre la famille et le jeune et négocie les modalités d'accueil dans le dispositif (règlement, emploi du temps, convention...) La convention signée par les parents d'élèves, l'élève, le principal du collège d'origine d'une part, le Responsable du dispositif et le Référent d'autre part, sera retournée à l'Inspection Académique.

Le jeune admis dans le dispositif, conserve son statut de collégien.

3. OBJECTIFS

3.1 Objectifs généraux

Le texte d'orientation du 09 juin 2000 relatif au pilotage et à l'accompagnement... définit les objectifs généraux du Dispositif Relais.

Le Dispositif Relais doit permettre la rescolarisation et la resocialisation des collégiens en situation de rejet de l'institution scolaire.

L'objectif essentiel est de réinsérer durablement ces élèves dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle en leur proposant de nouvelles modalités de scolarisation (ou de nouvelles stratégies d'apprentissage).

3.2. Démarche pédagogique

La spécificité du Dispositif Relais se définit par :

a)

- * une prise en charge particulière de l'élève par une équipe d'encadrement renforcée (enseignants et éducateurs),
- * un suivi individualisé (prise en compte des atouts et des points forts),
- * une diversification des pratiques pédagogiques en réponse aux besoins du jeune,
- * une valorisation des efforts et des progrès pour lutter contre la spirale de l'échec.

Il ne peut donc y avoir de programme préétabli, l'élève devenant acteur de sa formation. Cette approche individualisée permet de proposer des situations concrètes, d'engager des réalisations. Elle vient en complémentarité du projet d'établissement.

b) Elle devra aussi conduire le jeune à trouver des réponses à des questions sur la poursuite de son cursus scolaire.

c) La mise en place d'une telle démarche nécessite une réflexion commune entre les différents intervenants. Une réunion de concertation est fixée chaque lundi.

Conformément à la note du MEN, nous avons pu mettre en place une rencontre mensuelle avec le CMPP nous permettant de réfléchir à la prise en charge spécifique du public du Dispositif;

3.3. Moyens mis en œuvre

Nous pensons que face à ces jeunes, en voie de marginalisation, le projet doit viser à recréer des liens entre le jeune et son environnement (adulte, famille, collège...)

Ceci implique que l'équipe du Dispositif mette tout en œuvre pour que :

- * le dispositif soit un lieu d'écoute et de parole,
- * la famille accompagne véritablement le projet de son enfant (Le Dispositif réfléchit à la mise en place d'un groupe de parole pour les parents)
- * des partenaires soient impliqués pour la réussite du projet.

Les moyens utilisés feront appel aux « Nouvelles technologies » (Informatique, Internet, vidéo...) ainsi qu'aux ressources culturelles locales (visites, rencontre avec des associations...)

4. LES ETAPES DU PROJET

Le dispositif relais propose une pédagogie organisée en 4 phases schématisées dans le tableau ci-dessous :

	EMPLOI DU TEMPS	PRIORITES	CONDITIONS DE PASSAGE
PHASE 1 Elaboration d'un projet individualisé « vers le jeune auteur »	Semaine 1 Accueil du jeune uniquement au dispositif	Elaboration d'un projet individualisé négocié	Présentation du projet Accord du collège, du dispositif, des parents
PHASE 2 Réalisation du projet individualisé	Semaines 2 - 3 - 4 Accueil au collège et au dispositif	Participation à certains cours au collège	Bilan intermédiaire : Attitude socialement acceptable

« vers le jeune acteur »			contraintes Certitude d'une volonté de travailler Livret d'accompagnement tenu à jour
PHASE 3 Réintégration progressive « vers le jeune responsable »	Semaines 5 - 6 - 7 Augmentation du temps d'accueil en collège Diminution du temps d'accueil au dispositif	Respect de ses engagements/projet Réalizations Négociation pour une présence accrue au collège	Synthèse : Présentation des réalisations faites au dispositif Définition d'un projet de sortie Livret d'accompagnement tenu à jour
PHASE 4 Rescolarisation « vers le jeune autonome »	Collège à temps plein Ou Emploi du temps adapté au projet	Insertion dans une classe, dans la vie d'un établissement	Suivi sur site

4.1. Phase 1 : Elaboration d'un projet individualisé → vers le jeune « auteur »

Un temps de réflexion et une prise de recul sont nécessaires à l'équipe éducative et à l'élève. C'est pourquoi une première semaine avec une prise en charge uniquement au DRSA sera proposée au jeune.

Ce temps doit permettre de créer un espace de parole afin de définir des objectifs avec l'accord du jeune et ainsi de mettre en place un projet individualisé.

Le projet du jeune devra faire apparaître des objectifs négociés pour chaque pôle d'activité proposé :

- * pôle enseignement
- * pôle connaissance de soi
- * pôle socialisation

Cette première semaine aura aussi pour objet de familiariser le jeune avec l'outil informatique et les documents mis à sa disposition.

Conditions de passage :

- * Livret d'accompagnement tenu à jour.
- * Avant la réintégration de l'élève à temps partiel dans sa classe, les objectifs seront expliqués à sa classe par le professeur principal, le conseiller principal d'éducation ou le principal du collège.
- * En fin de semaine, le jeune assisté par le référent du DRSA, et en présence de ses parents, présentera son projet à l'équipe éducative restreinte (professeur principal, principal adjoint, CPE). Les délégués de classe peuvent y être associés.
- * La prise en charge par le Dispositif Relais pourra être de l'ordre de 5 demi-journées, dès la deuxième semaine sans oublier que le projet est individualisé donc évolutif.

4.2. Phase 2 : Réalisation du projet → vers le jeune « acteur »

Pendant cette deuxième étape, le jeune réintègre sa classe à temps partiel. Il sera présent dans les cours auxquels il porte un intérêt et dans lesquels il se sent à l'aise. Dans la mesure du possible et afin d'éviter la marginalisation, chacune des actions sera l'occasion d'établir et/ou de réinstaller des liens avec le collège d'origine :

- * Echanges d'informations par le livret d'accompagnement (travail, comportement),

- * Rencontres entre le professeur principal (ou d'autres professeurs) et l'élève,
- * Reconnaissance du travail effectué au dispositif relais par les enseignants du collège.

Conditions de passage :

- * Le livret d'accompagnement doit être renseigné par les intervenants, les enseignants du collège et du dispositif.
- * Bilan intermédiaire pendant la 4^{ème} semaine d'une part avec l'équipe éducative du collège de rattachement et d'autre part avec le référent et le responsable pédagogique du Dispositif.
- * A la fin du bilan, les parents et l'élève sont invités à discuter de l'évolution du projet.
- * Après une analyse de son attitude au collège et au dispositif, la décision sera prise de son passage ou non en phase 3.

4.3. Phase 3 : Réintégration progressive → vers le jeune « responsable »

Arrivé à cette étape, le jeune doit retrouver progressivement sa place dans la classe. Après négociation, chaque semaine, il réintègrera peu à peu les cours jusqu'à la complète application de l'emploi du temps.

Conditions de passage :

- * Synthèse à la fin de la prise en charge avec l'équipe éducative du collège de rattachement d'une part, le référent et le responsable pédagogique du DRSA d'autre part.
- * Le livret d'accompagnement doit être rempli par les intervenants et les enseignants du collège et du dispositif.
- * Les objectifs du projet individualisé pris en charge par le dispositif relais devront être atteints à la fin de cette étape.
- * De plus, l'élève aura défini les objectifs à atteindre après sa sortie et aura établi un planning des démarches à effectuer.
- * Les parents et les élèves sont présents à la fin du bilan pour prendre connaissance des propositions de suivi envisagées et pour formuler demandes et attentes.

4.4. Phase 4 : Réintégration dans la classe d'origine → vers le jeune « autonome »

L'élève retrouve sa classe à temps plein. Lors de ce retour, il présente à ses camarades ses réalisations, ses évaluations, son projet personnel ainsi que ses engagements. Pour le bon déroulement de la phase 4, il apparaît nécessaire que cette présentation s'effectue en présence du principal ou du principal adjoint. Afin d'accompagner le jeune après son retour, le dispositif prévoit un suivi sur site et passe le relais à un membre de l'équipe éducative du collège.

5. LES ACTIONS

5.1. Enseignement

Fréquence : 5h30 à 6 h/élève/ semaine

a) Remobilisation scolaire

Intervenants : professeurs de collège, instituteur spécialisé

Les séquences dispensées concerneront en priorité les matières fondamentales (mathématique et français).

Il ne s'agit pas de remise à niveau mais bien de remédiation, de remotivation, de mise à jour de compétences, ajustées autant que possible aux notions abordées par la classe d'origine.

Des évaluations seront faites et transmises au collège pour une prise en compte dans le bulletin scolaire.

b) Travaux pluridisciplinaires

Cependant, nous travaillerons aussi les compétences transversales et interdisciplinaires (travaux pluridisciplinaires) et nous apporterons des méthodes d'apprentissage afin de rendre l'élève autonome.

c) Aides aux devoirs et méthodologie

Intervenants : aide éducateur

Un temps pourra être consacré au suivi des devoirs.

Des heures seront réservées à l'aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons. Ainsi

une aide méthodologique sera apportée à l'élève (gestion du travail, des outils, du temps...)

5.2. *Connaissance de soi*

a) Regard sur soi

Intervenants : référent

Fréquence : 3/4h à 1 heure/élève/ semaine

Afin que l'élève devienne responsable de son projet, nous lui offrirons la possibilité de prendre du recul, de réfléchir sur ce qu'il fait ou ce qu'il vit.

C'est pour cela que nous engagerons un travail qui lui permettra d'exprimer ses goûts, d'évoquer ses loisirs, de pointer ses qualités et défauts ; de connaître ses points forts et définir ses attentes ; de mieux se situer, se positionner.

b) Expression

Natation

Intervenant : intervenant spécifique

Fréquence : 1 heure/élève/ semaine

Cette activité permettra au jeune de mieux connaître son corps, de se structurer dans un espace inhabituel et de surmonter les difficultés inhérentes à cet apprentissage.

Trois axes seront travaillés :

- l'endurance avec passage d'un brevet de natation
- la technique (amélioration ou et découverte d'une nage)
- la technique de sauvetage

Arts plastiques

Intervenant : intervenant spécifique

Fréquence : 1 heure et demie/élève/ semaine

Il s'agit là de solliciter son imagination, sa créativité. Il pourra par ce biais exprimer son ressenti tout en acceptant les contraintes.

Nous travaillerons l'image de soi, l'identité à travers différents supports (photo, film, peinture, matière ...) en vue d'une exposition en fin d'année.

c) Education à la santé

Intervenants : médecins scolaires

Fréquence : 1h30/élève / tous les 15 jours.

Un jeu éducatif servira de base de travail pour définir les thèmes que les élèves voudront aborder mais aussi pour analyser les besoins et les priorités. Le choix d'un thème pourra être individuel ou collectif et sera l'occasion d'engager le jeune dans un travail de recherche d'informations en utilisant différents outils (écrits, vidéo, logiciels, Internet, ressources du monde associatif).

Une évaluation des savoirs et du savoir- être concernant le thème choisi sera établie en fin de parcours.

5.3. *Socialisation*

a) Réalisation d'un Chef-d'œuvre

Intervenants :référent, aides éducateurs, partenaires (CIO, Entreprises...)

Fréquence : 1h30 à 2 h/élève/semaine

Projet personnel. Il s'agit de prendre appui sur un souhait personnel de l'élève. Le travail devra aboutir à une réalisation personnelle (dossier sur un thème, stage en entreprise, visites, ...). Nous dépasserons le cadre des apprentissages en éveillant la curiosité, en donnant le goût de la recherche, en aidant à accepter les contraintes. A travers une mise en situation, nous rendrons l'élève plus autonome en le responsabilisant. Cette réalisation sera l'occasion d'un travail pluridisciplinaire.

Projet collectif. Dans la mesure du possible, un temps pourra être dégagé pour un travail plus collectif, (culturel, sportif...) selon les prises en charge.

b) Education à la citoyenneté

Intervenant : agent de justice PJJ

Fréquence : 1h30 /élève/semaine.

Pour une action collective et une circulation de la parole, il semble important d'aider les jeunes à élargir leur vision du monde, à ouvrir le champ de leurs possibilités en abordant des questions sur la citoyenneté, sur la place de l'individu dans la société, sur le fonctionnement du monde, etc. ...

Pour cela, un jeu éducatif servira de base de travail pour définir les thèmes que les élèves voudront aborder, il permettra également d'analyser les besoins et de fixer les priorités. Le choix d'un thème pourra être individuel ou collectif et sera l'occasion d'engager le jeune dans un travail de recherche d'informations grâce à différents outils (écrits, vidéo, logiciels, Internet, ressources du monde associatif, visites). Une évaluation des savoirs et du savoir-être concernant le thème choisi sera établie en fin de parcours.

c) Initiation aux premiers secours

Intervenant : Intervenant Croix rouge

Durée : 3h/élève

Il s'agit d'apporter aux élèves des connaissances dans le domaine du secours pour les responsabiliser afin qu'ils adoptent une attitude citoyenne.

Cette formation visera l'obtention du diplôme d'initiation aux premiers secours.

L'examen de vérification des connaissances se fera lors de la dernière séance dans les locaux de la Croix Rouge. Ce moment sera l'objet d'une information concernant la formation supérieure (attestation de formation aux premiers secours) à laquelle les jeunes pourront s'inscrire personnellement.

La visite d'un véhicule médicalisé pourra avoir lieu.

d) Soutien éducatif

Intervenant : éducatrice de la PJJ

Fréquence : un entretien / semaine et suivant les besoins

La fréquentation du dispositif est jalonnée par des entretiens :

- * Entretien d'accueil en présence des parents, tout en insistant avec eux sur le mode de vie de l'enfant, les problèmes qu'il leur pose ou leur a posé.

- * Entretiens réguliers avec l'enfant

En collaboration avec les autres intervenants, le contenu de ces entretiens pourra servir à mieux comprendre, ce qui s'est passé dans le cursus scolaire de l'enfant, ce qui a pu le mettre en difficulté, cela permettra de mieux cerner « le blocage » et de mieux construire un « après » en travaillant avec l'intervenant social désigné sur les relations familiales et environnementales.

L'éclairage éducatif doit permettre de trouver les moyens de réinvestir la scolarité ; il doit également aider à lui redonner.

Partenariat

Ville de Chalon sur Saône

Conseil Général (DISS)

PJJ

Secteur de psychiatrie infanto-juvénile

Centre Médico Psycho Pédagogique

Mission Locale,

Centre de Formation pour Apprentis CIFA de Mercurey, Centre de Formation pour

Apprentis de l' Industrie CFAI de Chalon sur Saône,

Chambre de métiers,

Centre Médico – Psychologique.

Liaisons avec le collège d'origine et avec le collège de réaffectation :

Le référent rencontre le collège (Principal, Principal Adjt, Professeur principal, Conseiller d'éducation, Assistante sociale scolaire Médecins scolaire Conseiller d'orientation)

Avant la prise en charge

- * pour la Présentation du dispositif

- * signature de la convention

Pendant la prise en charge

- * pour la présentation du projet

- * Bilan intermédiaire

- * Synthèse

Après la prise en charge

- * pour un point sur l'évolution de la situation de l'élève

Liaison avec les familles :

Le référent rencontre la famille :

Avant la prise en charge

- * pour la Présentation du dispositif

- * signature de la convention

- Pendant la prise en charge
- * pour la présentation du projet
 - * Bilan intermédiaire
 - * Synthèse
- Après la prise en charge
- * pour un point sur l'évolution de la situation de l'élève

Moyens et financement

Pjj, Conseil général, Contrat de ville, Education Nationale

Effets constatés

Points positifs

Prolongements :

- confirmation du projet professionnel suite aux stages installés pendant le séjour au DRSA
- meilleure connaissance et acceptation des règles de vie
- épanouissement de la personnalité
- confiance en soi retrouvée
- reconnaissance possible de l'adulte (confiance)
- prise de décision et investissement pour un projet scolaire
- changement d'établissement
- reconnaissance par la famille de la nécessité d'un éloignement (internat)
- mesures éducatives positives
- acceptation par les parents d'un suivi psychologique

Points négatifs :

- exclusions de l'établissement quelques mois après
- reprise du programme de la classe difficile
- bulletin « léger » du fait d'absences à certains cours pendant 7 semaines
- retour progressif impossible sur 7 semaines
- comportement difficile en vie scolaire
- relation toujours conflictuelle avec certains enseignants
- orientations refusées (3^{ème} techno, insertion)

Observations

La durée de prise en charge de 7 semaines est-elle suffisante ?

Comment installer un retour progressif au collège ?

Quelle liaison avec la classe, les professeurs ?

Le retour de l'élève dans le même collège est-il souhaité ?

Quel suivi après le retour à temps plein en classe ?

Quelle prise en compte de l'enseignement au Dispositif sur le bulletin scolaire ?

Quelle aide mettre en place pour les parents ?

Transférabilité

- Construction d'une équipe stable
- Temps plein pour la coordination
- Détachement d'un éducateur
- Réunion de concertation d'équipe
- Analyse de pratique (soutien à l'équipe)
- Implication de l'équipe éducative du collège
- Implication de la famille

Document(s) disponible(s)

Outils d'évaluation,

Convention.....

- Dossier de situation
- Convention d'admission
- Avenant

- Projet pédagogique
- Bilan annuel

- Carte de visite
- Entête de lettre, enveloppe
- Dépliant de présentation pour les collèges, partenaires ...
- Dépliant de présentation entreprise

- Règlement intérieur
- Livret d'accompagnement de l'élève
- Dossier de suivi d'équipe
-
- Convention de stage
- Rapport de stage
- Evaluation de l'employeur

- Auto évaluation de l'élève